

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

### DÉCISION DU PRÉSIDENT

### N°25-DP037

**Nature de l'acte :** 7. Finances – 7.5 Subventions

**Objet : France Services : demande de subvention auprès de l'État au titre du FNA DT/FNFS**

**Le Président de la Communauté de Communes Terre Valsershône,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

**VU** la circulaire du Premier ministre, du 1<sup>er</sup> juillet 2019, relative à la création de Frances Services,

**VU** la délibération n°24-DC081 du 11 juillet 2024 relative à la délégation accordée au Président et notamment autoriser les demandes de subvention au profit de la Communauté de communes et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les crédits budgétaires,

**VU** la convention et les annexes, la charte nationale d'engagement France Services, le bouquet de services Frances Services,

**CONSIDERANT** que la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation, service de Terre Valsershône l'Interco, a été labellisée par l'Etat de 2009 à 2011 « Relais Services Publics » ; ; qu'en 2016, les services de la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation, ainsi que l'Espace Seniors Santé/CLIC ont été labellisés en Maison de Services au Public (MSAP) ; qu'en 2019, la MSAP du pays bellegardien a obtenu sa labellisation en France Services ;

**CONSIDERANT** que, dans une perspective d'amélioration du service de proximité rendu aux usagers du territoire, la Communauté de Communes souhaite poursuivre cette démarche et faire une demande de subvention auprès de l'Etat, en tant que France Services de Valsershône, sur les 2 sites d'accueil au public de la collectivité en centre-ville soit à de la Maison de l'Emploi, de l'Economie et de la Formation et à l'Espace Seniors Santé/CLIC ; que ce service est ouvert à l'ensemble de la population de Terre Valsershône l'Interco ; que le personnel de la structure France Services correspond à 2 agents à temps plein ;

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250922-25-DP037-AR  
Date de télétransmission : 22/09/2025  
Date de réception préfecture : 22/09/2025

**CONSIDERANT** que les structures France Services porte cinq priorités :

**-Un renforcement de l'offre de service** : les usagers sont accompagnés dans leurs démarches administratives propres aux neuf partenaires de France Services (Pole emploi, CNAMTS, CCMSA, CNAF, CNAV, DGFIP, La Poste, ministère de la Justice, ministère de l'Intérieur). L'offre de service socle est enrichie progressivement par l'apport de nouveaux partenaires, tant publics que privés. Les France Services ont par ailleurs vocation à devenir un acteur clé de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sur les territoires avec l'arrivée prochaine de conseillers numériques dans les structures.

**-Un ancrage local privilégié** : France Services s'inscrit dans une volonté d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics de l'Etat.

**-Un engagement à la résolution des difficultés** : l'accompagnement se fait sur un engagement à la résolution des difficultés rencontrées. Celui-ci est possible grâce à la formation des agents aux démarches propres à chacun des partenaires, ainsi qu'à une relation privilégiée avec les interlocuteurs spécialisés désignés par chacun des opérateurs du bouquet de service.

**-Un renforcement du maillage.**

**-Un financement garanti** : les modalités de financement sont revues annuellement en fonction des nouvelles ouvertures, et devraient permettre d'assurer la montée en gamme et la pérennisation du dispositif existant jusqu'à fin 2026 et permettre l'ouverture progressive de nouvelles France Services.

**CONSIDERANT** qu'un conventionnement est en place avec des partenaires nationaux afin de favoriser la mise en relation avec les usagers du territoire de la Communauté de communes ;

**CONSIDERANT** la participation financière de l'Etat fixée à 45 000 € et le plan de financement prévisionnel suivant pour l'année 2025 :

DEPENSES	RECETTES
<i>Charges à caractère générales :</i> électricité, téléphone, informatique, maintenance, entretien, documentation 52 100 €	<i>TVI</i> 357 007 €  <i>Etat</i> 45 000 €
<i>Charges salariales</i> 349 907 €	
<b>TOTAL</b> 402 007 € TTC	<b>TOTAL</b> 402 007 € TTC

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 : DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel de France Services présenté ci-avant.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** le Président à demander la subvention relative au fonctionnement de France Services de Valserhône auprès de l'État au titre du FNADT/FNFS

**ARTICLE 3 : DE SIGNER** tout document et prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Valserhône, le

22 SEP. 2025

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le :

Le Président,  
Patrick PERREARD

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250922-25-DP037-AR  
Date de télétransmission : 22/09/2025  
Date de réception préfecture : 22/09/2025

Publié le :

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture  
001-240100891-20250922-25-DP037-AR  
Date de télétransmission : 22/09/2025  
Date de réception préfecture : 22/09/2025

